

DCM n° M. 044

Camping

DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU COMITÉ _____
 DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 11 / 03 / 2011

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard Giraud (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, le 11 / 03 / 2011, ce jour

Considérant Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010.

Constatant que le compte administratif présente :

 (1) Un excédent de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



REC

44.629,74

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 5.433,34
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	+ 50.063,08
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	44.629,74
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-

15 MAR. 2011

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement	-
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	44.629,74

 (1) Un déficit de fonctionnement de

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à ROYAN le 11 / 03 / 2011

Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal, Le Comité Syndical, Le Conseil

Le Maire, Le Premier Adjoint,

A ROYAN le 11 / 03 / 2011

Nombre de membres en exercice	33	Certifié exécutoire par :
Nombre de membres présents	24	<input checked="" type="checkbox"/> Le Maire <input type="checkbox"/> Le Président
Nombre de suffrages exprimés	21	compte tenu de la réception
Votes : Contre	0	en SOUS-Préfecture, le / 2011
Abstentions	3	et de la publication, le / 2011
Date de convocation :	04 / 03 / 2011	A ROYAN le / 2011
		Le Maire, Le Président

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(3) Indiquer l'origine : emprunt, subvention ou autofinancement.

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.